

DELIBERATION CFVU-092-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 15 septembre 2020,

Objet de la délibération : Modification d'intitulé de la LP Commercialisation des produits alimentaires, parcours Valorisation, innovation, transformation des produits alimentaires locaux (VITAL) – ESA – Faculté des Sciences

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 21 septembre 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le nouvel intitulé proposé est parcours « produits locaux et circuits courts ».

La modification de l'intitulé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Christian ROBLÉDO *Président de
l'Université d'Angers*

Signé le 25 septembre 2020

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 25 septembre 2020

Fiche de modification des maquettes de formation

- § UFR :
- § Avis favorable du Conseil d'UFR du :
- § Passage   la CFVU du : 21 septembre 2020
- § Rentr e universitaire : 2020-2021

Formation concern e : Licence pro VITAL (ESA)

1 fiche par formation

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Modification de l'intitul  de la formation pour une meilleure visibilit  aupr s des public bac+2

Structure :

Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC

Changement d'ECTS

Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

Modification des conditions de validation

Modification de coefficient(s)

Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

Modification du volume horaire

Mutualisation ou d mutualisation

Incidence financi re

(joindre un argumentaire)

§ Avis et remarques  ventuelles de la Cellule Apog e :

D tail de la modification   compl ter au verso :

Joindre les 2 maquettes (avant / apr s modifications)

| Intitulé des éléments | 2019/2020 | 2020/2021 |
|-----------------------|---|--|
| Titre de la formation | LP Valorisation Innovation et Transformation des Produits Alimentaires Locaux | LP Produits Locaux et Circuits Courts |